

COMITÉ SYNDICAL

Séance du 7 octobre 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 40
Présents : 33
Votants : 34

L'an 2020 et le 7 octobre à 18 heures, le Syndicat Mixte pour la gestion du CFA EST-LOIRET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur MOREAU Philippe, président du Syndicat Mixte.

Date de convocation du Comité Syndical : 18 septembre 2020

L'ordre du jour était le suivant :

1. Indemnités de fonction du Président et des vice-présidents
2. Délégation aux vice-présidents
3. Création des commissions
4. Organigramme
5. Création de postes
6. Questions diverses

PRÉSENTS OU ABSENTS OU EXCUSÉS :

Commune	Nom et prénom	Motifs
A.M.E MONTARGIS	Monsieur SALL Aboubacry	<i>Présent</i>
A.M.E MONTARGIS	Madame SOW Fatimata	<i>Présente</i>
A.M.E MONTARGIS	Monsieur BOURILLON Christian	<i>Excusé</i>
A.M.E MONTARGIS	Monsieur NOZIERES Thierry	<i>Présent</i>
A.M.E MONTARGIS	Monsieur GODEY Éric	<i>Présent</i>
A.M.E MONTARGIS	Monsieur DELATRE Jacques-Éric	2^{ème} Vice-Président - Présent
A.M.E MONTARGIS	Monsieur BOUSCAL Fabrice	<i>Présent</i>
A.M.E MONTARGIS	Madame PROCHASSON Arlette	<i>Présente</i>
A.M.E MONTARGIS	Madame VAILLANT Christèle	<i>Présente</i>
A.M.E MONTARGIS	Madame STARTCHENKO Sylvie	<i>Présente</i>
A.M.E MONTARGIS	Monsieur DUPORT Jean-François	<i>Présent</i>
A.M.E MONTARGIS	Madame JAHIER Pascale	<i>Présente</i>
AILLANT SUR MILLERON	Madame GROENEWEG Elizabeth	<i>Présente</i>
BEAUMONT DU GATINAIS	Monsieur MONCEL Hugues	<i>Absent</i>
CHAPELON	Madame GRONDIN Colette	<i>Présente</i>
CHUELLES	Madame CAUGNE Laurence	<i>Présente</i>
CORBEILLES	Madame CHARBONNIER Sandrine	<i>Présente</i>
COURTEMAUX	Madame GOULET Angélique	<i>Excusée</i>
COURTENAY	Monsieur FOLLET Philippe	4^{ème} Vice-Président - Présent
DAMMARIE SUR LOING	Monsieur DUCORDONNET Alexandre	<i>Absent</i>
DOUCHY - MONTCORBON	Madame BULIK Nadine	<i>Présente</i>

GIEN	Monsieur AMALAL Anas	3^{ème} Vice-Président - Présent
GRISELLES	Madame SAMICO Sandrine	<i>Absente</i>
GY LES NONAINS	Monsieur POUTIER Michel	<i>Présent</i>
LA SELLE SUR LE BIED	Monsieur FERRIER Julien	<i>Présent</i>
LORRIS	Madame MARTIN Valérie	<i>Présente</i>
MONTBOUY	Monsieur ROUCHETTE Maurice	<i>Présent</i>
MONTCRESSON	Monsieur BESSE Gérard	<i>Présent</i>
NARGIS	Monsieur DE TERMMERMAN Pascal	<i>Absent</i>
NEVOY	Monsieur LEFRANC Jean-Claude	<i>Présent</i>
NOGENT SUR VERNISSON	Monsieur MOREAU Philippe	Président - Présent
OUSSOY EN GATINAIS	Madame RUDTMANN Isabelle	<i>Présente</i>
PRESSIGNY LES PINS	Monsieur DEPRUN Alain	<i>Présent</i>
PUISEAUX	Madame ANCILE Adama	<i>Excusée – Pouvoir à Mme MORISSEAU</i>
SAINT GERMAIN DES PRES	Monsieur COLOMER Pascal	<i>Présent</i>
SAINT HILAIRE LES ANDRESIS	Monsieur GAUDY Christophe	<i>Présent</i>
SAINT MAURICE SUR AVEYRON	Monsieur KASSA Wondwossen	<i>Présent</i>
SULLY SUR LOIRE	Madame MORISSEAU Catherine	1^{ère} Vice-Présidente - Présente
TRIGUERES	Madame MONIN Ghislaine	<i>Présente</i>
VILLEMOUTIERS	Monsieur PETIAU Xavier	<i>Présent</i>

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Valérie

La séance a été ouverte à 18 heures.

Monsieur MOREAU Philippe informe que deux délibérations sont à rajouter à l'ordre du jour du Comité :

- Recrutement d'un salarié en contrat unique d'insertion
- Désignation d'un délégué auprès du CNAS

Au cours du Comité Syndical, les délibérations suivantes ont été adoptées.

- CS : 2020-14 : Indemnités de fonction du Président et des vice-Présidents
- CS : 2020-15 : Délégation aux vice-présidents
- CS : 2020-16 : Création des commissions
- CS : 2020-17 : Création ou modification de postes
- CS : 2020-18 : Recrutement d'un salarié en CUI
- CS : 2020-19 : Désignation d'un délégué auprès du CNAS

1 – INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

Délibération N° 2020-14

Considérant qu'il appartient au conseil syndical de fixer, à la demande du Président, les indemnités de fonctions versées au Président et aux vice-Présidents.

Les conditions d'attribution des indemnités de fonction pour le Président à un taux inférieur au taux maximal de 35.44 %, et pour les vice-Présidents 17.72 % de l'indice brut 1027, soit 3 889.40 euros mensuels.

Considérant la désignation du Président et des Vice-Présidents, il convient de fixer leurs indemnités :

- Le Président : 33.00 % de l'indice brut 1027
- Les 4 Vice-Présidents : 16.50 % de l'indice brut 1027

RM

Le Président propose d'approuver le versement de l'indemnité au Président, et aux Vice-Présidents

TABLEAU RECAPTULATIF DES INDEMNITÉS ALLOUÉES

Qualité	Taux voté	Mensuel	Annuel
Président	33.00 %	1 283.50 €	15 402.02 €
Vice-Président	16,50 %	641.75 €	7 701.00 €
TOTAL		3 850.50 €	46 206.02 €

Après en avoir délibéré,

DECIDE : à l'unanimité des membres présents

DE FIXER le montant des indemnités pour l'exercice effectif du Président à 33 % et des Vice-Présidents à 16.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, avec un effet au 15 septembre 2020.

Intervention de M. DUPORT pour connaître les taux qui étaient appliqués par l'ancienne équipe. Le Président répond que le taux prévu par l'ancien conseil a été repris à l'identique. Il communiquera le taux appliqué lors de la période de l'ancien mandat et si une augmentation de ces taux avait été prévue lors de la prochaine réunion.

2 – DÉLÉGATION DE FONCTION AUX VICE-PRÉSIDENTS

Délibération N° 2020-15

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical, qu'il va déléguer certaines de ses fonctions à ses vice-présidents, sous sa responsabilité de Président.

- Délégation de fonction pour les Ressources Humaines à Madame MORISSEAU Catherine, 1^{ère} Vice-Présidente
- Délégation de fonction pour la transformation immobilière et le développement filières, pédagogie et relations avec les apprentis à Monsieur DELATRE Jacques-Éric, 2^{ème} Vice-Président
- Délégation de fonction pour la communication et l'évènementiel à Monsieur AMALAL Anas, 3^{ème} Vice-Président
- Délégation de fonction pour les relations d'entreprise à Monsieur FOLLET Philippe, 4^{ème} Vice-Président

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

DECIDE : à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER les délégations de fonction aux 4 Vice-Présidents.

3 – CRÉATION DES COMMISSIONS

Délibération N° 2020-16

Vu l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L. 5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Selon l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dispositions relatives au fonctionnement du Conseil Municipal sont applicables aux syndicats mixtes.

Le Conseil Syndical peut donc créer des commissions consultatives, à caractère permanent, chargées de préparer et étudier les questions soumises au Comité Syndical.

Ainsi, il est proposé au Comité Syndical de déterminer six commissions consultatives comme suit :

- Commission Budget et Finances
- Commission des Ressources Humaines
- Commission de la Communication et Evènementiel
- Commission Développement filières, Pédagogie, relations avec les apprentis
- Commission sur la Transformation Immobilière
- Commission Relation Entreprises

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,
DECIDE : à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER la création des six commissions consultatives.

Un mail vous sera envoyé pour s'inscrire aux commissions de votre choix.
Merci de répondre avant le 16 octobre 2020.

4 – ORGANIGRAMME

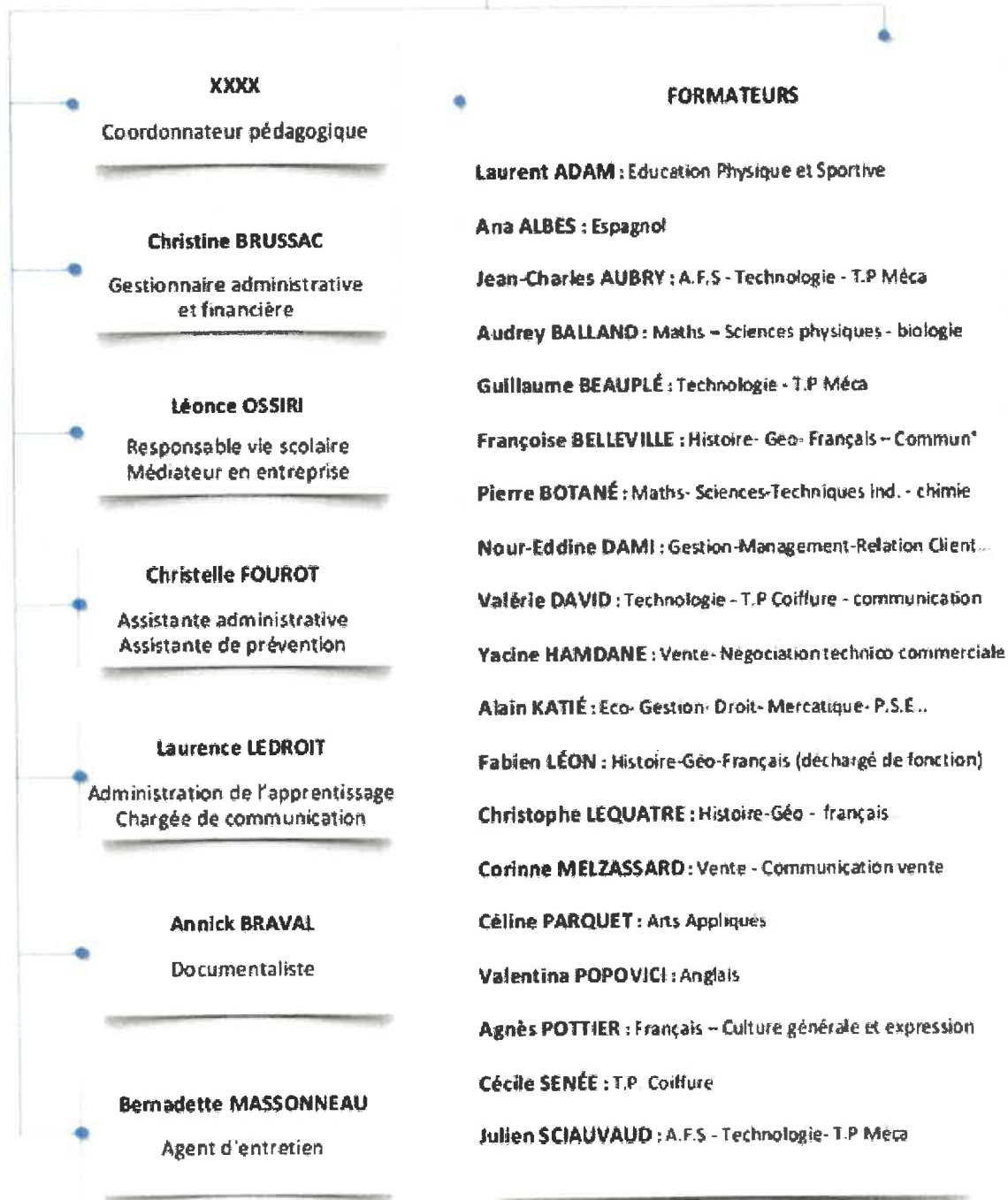
Monsieur le Président présente aux membres du Comité Syndical l'organigramme du CFA Est-Loiret.

Philippe MOREAU

Président du Syndicat Mixte pour la gestion
du CFA Est-Loiret

Moussa LY

Directeur



5 – CRÉATION OU MODIFICATION DE POSTES ET RECRUTEMENT D'UN SALARIÉ EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

a) Création ou modification de postes

Délibération N° 2020-18

Le Président expose au Comité Syndical que des postes de contractuel sont à modifier ou à créer à la suite de l'ouverture de la section CAP Mécanique en 1 an, de la section CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) et au départ de la coordinatrice pédagogique qui était formatrice pour les BTS.

- a) Le poste de formateur en mécanique passe de 50 % à 100 %
- b) Création d'un poste formateur en mécanique à 60 %
- c) Création d'un poste formateur en mathématiques (vacataire pour 123 heures)

Ces postes sont à modifier ou à créer à partir du 2 novembre 2020.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents

DE TRANSFORMER le poste de formateur en mécanique de 50 % à 100 % (annulation du poste à 50 % et création du poste à 100 %)

DE CREER un poste de formateur en mécanique à 60 %,

DE CREER un poste de vacataire « formateur mathématiques) pour 123 heures,

D'APPROUVER le nouveau tableau des effectifs.

Contractuels

Nature	% temps plein	Nombre
Directeur du CFA	100	1
Coordonnateur pédagogique	100	1
Conseiller en Insertion Professionnelle	50	1
Chargé de qualité	50	1
Formateur	100	11
Formateur	75	1
Formateur	65	2
Formateur	63	1
Formateur	57	1
Formateur	50	1
Formateur	25	2
Formateur vacataire	123 heures	1

b) Recrutement d'un salarié en CUI

Délibération N° 2020-19

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il faudrait recruter un salarié en CUI (contrat unique d'insertion) pour aider la personne chargée d'accueil, cette personne serait recrutée pour une période de 9 mois.

Le Président propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions d'agent d'accueil à **temps partiel** à raison de 20 heures / semaine pour une durée de 9 mois à partir du 2 novembre 2020.

L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC horaire au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'adopter la proposition du Président ;
- de l'autoriser à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et de signer les actes correspondants ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

6 – DESIGNATION DU DELEGUÉ AUPRÈS DU CNAS

Délibération N° 2020-20

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que le CFA Est-Loiret adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour ses agents qui peuvent bénéficier par son intermédiaire de prestations variées.

Monsieur le Président expose que le CFA Est-Loiret a un représentant auprès du collège des élus du CNAS, et propose de désigner ce délégué.

Monsieur le Président rappelle que Madame BALLAND Audrey est représentante auprès du collège du personnel du CNAS.

Monsieur le Président propose comme candidate pour les élus Madame MORISSEAU Catherine.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité des membres présents

DESIGNE Madame MORISSEAU Catherine représentante du CFA Est-Loiret auprès du collège des élus du CNAS.

7 - QUESTIONS DIVERSES

Suite à la demande de Mme GROENEWEG, Monsieur MOUSSA LY le nouveau directeur se présente.

Point sur la rentrée : 280 contrats d'apprentissage sont actuellement en cours Deux nouvelles formations en section mécanique ont été créées cette année : le CAP (en collaboration avec le GRETA) et le CQP .

M. PETIAU demande les effectifs par section.

Le Président informe que les élus recevront cette information par mail.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 18h40

Le Président,
MOREAU Philippe



SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DU
CFA EST-LOIRET
35 Avenue Gaillardin
45200 MONTARGIS
Tél.: 02 38 98 05 92